



05.55.02.03.16
www.poucetravail.com



Loi SANTÉ

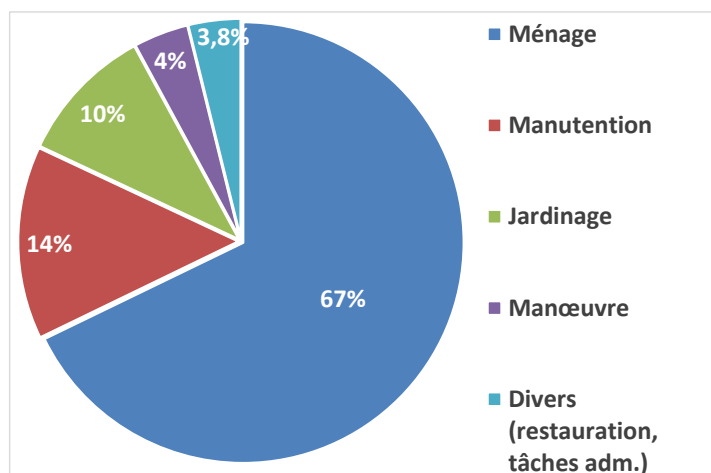
Promulguée au cœur de l'été 2021, cette nouvelle loi a pour objectif de mettre **la prévention au cœur du système de santé au travail**. Pouce Travail, en tant qu'employeur, a pour obligation de définir des **actions de prévention** en fonction des résultats de l'évaluation des risques. Deux principales actions sont envisagées :

- Rédiger **une « charte client »** qui définit les obligations et interdictions dans le cadre des missions de travail confiées aux salariés de Pouce Travail.
- Prendre connaissance des **Plans de prévention** internes aux entreprises et collectivités clientes.



Bilan d'activité

En 2021, l'activité de Pouce travail a augmenté de plus 25 % : **65 900 heures de travail** ont été réalisées par les **165 salariés** auprès de **774 clients** :



Edito

Le printemps est enfin arrivé... alors n'hésitez pas : Pouce Travail est là !

L'équipe est toujours mobilisée pour vous aider : tontes de pelouses, tailles de haies, grand ménage de printemps...

Continuons aussi à se protéger et à protéger les salariés qui interviennent à vos domiciles, dans vos entreprises : en cas de virus contagieux, mieux vaut annuler que contaminer 😊

Merci pour votre bienveillance !



En bref !

Accueil au bureau : notre porte est de nouveau ouverte, merci de privilégier quand même la prise de RDV avant de venir, puis sonnez à l'interphone avant de monter !

Avance immédiate crédit d'impôts : prévue par l'Urssaf à compter du 15 juin 2022. C'est un service optionnel qui permettra de déduire le montant du crédit d'impôt auquel vous auriez droit lors de chaque facturation. **Un courrier d'information vous sera envoyé prochainement.**

Virement / prélèvement : pour vos virements, **merci de bien noter le numéro de facture !**



Insertion des salariés

L'ensemble des actions d'accompagnement menées par Pouce Travail, associées à la mise au travail des salariés favorisent leur accès à l'emploi. En 2021, **11 salariés sont « sortis »** de l'association :

- 1 pour un CDI,
- 1 pour une création d'entreprise,
- 1 pour un CDD de + 6 mois,
- 8 pour CDD de – de 6 mois.